

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE
(Articles LP. 321-1et LP 321-2 du code polynésien des marchés publics)

OBJET DU MARCHE

PRESTATIONS : SUPERVISEUR ASCT POUR DOCK FLOTTANT

Article 1. -	Contractant(s)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'entreprise contractant unique, soussigné, (Nom, prénom, fonction) ➤ Les cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Groupement conjoint avec mandataire conjoint <input type="checkbox"/> Groupement conjoint avec mandataire solidaire <input type="checkbox"/> Groupement solidaire <p>1^{er} cotraitant :</p> <p>2^{ème} cotraitant :</p> <p>3^{ème} cotraitant :</p> <p>4^{ème} cotraitant :</p> <p>Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance des Cahiers des Clauses valant Règlement de Consultation et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir rempli les conditions prévues à l'article LP 233-1 du Code Polynésien des Marchés Publics, s'engagent sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.</p> <p>L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de QUATRE-VINGT DIX (90) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement particulier de l'appel d'offres.</p>	
Article 2. -	Prix
<p>Les prix sont réputés fermes et révisables pendant toute la durée du présent marché et seront appliqués aux prestations réellement effectuées.</p> <p>Le montant des primes à acquitter sera calculé en application de la réglementation en vigueur au moment de la liquidation des paiements.</p> <p>Les prix du contrat sont indiqués en francs CFP en hors taxes et toutes taxes comprises en Polynésie française.</p>	

Les prix sont définis de façon forfaitaire pour une durée de six (6) jours sur le dock et s'établissent de la façon suivante :

6 jours de semaine travaillés			
Nombre de navire sur dock	1 navire	2 navires	3 navires
Prix HT			
Prix TTC (TVA 13%)			

Dimanches et jour fériés travaillés			
Nombre de navire sur dock	1 navire	2 navires	3 navires
Prix HT			
Prix TTC (TVA 13%)			

Article 3.	Durée
<p>Le contrat est passé pour une durée de 12 mois à compter du 01 janvier 2019. Le contrat est reconductible au sens des dispositions de l'article LP 215-1 du CPMP. Il est susceptible de faire l'objet de 4 reconductions soit une durée maximale de 5 ans, durée de la convention avec la marine nationale</p> <p>Chaque reconduction sera déclenchée à l'atteinte de la durée annuelle de façon tacite.</p>	
Article 4.	Paiement
<p>Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :</p>	
Au nom de	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	

Fait à Papeete, le
Mention manuscrite « lu et approuvé »
Signature du fournisseur

VISAS :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Papeete, le

La personne responsable du marché :

Le Président de la CCISM.

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE

A Papeete, le.....